



Composition du jury de thèse (2020) hors cotutelle

2 rapporteurs
(minimum)

Titulaires d'une HDR (MCF-HDR, CR-HDR, Professeurs des Universités, DR-CNRS, DR-INRIA, ..). Joindre un CV pour rapporteur étranger (équivalence d'HDR).

Extérieurs à la **Région des Hauts de France**. Ils n'ont aucune implication dans le travail ni (de la) doctorant(e) ni de l'équipe encadrante pendant la durée de la thèse.

Jury de
soutenance
de 4 à 8
membres

Au moins 50% des membres extérieurs à la **Région des Hauts de France**.
Un membre extérieur à la **Région des Hauts de France** mais ayant financé la thèse ou ayant publié avec le(la) doctorant(e) sera considéré au même titre que les encadrants de la thèse. Les membres doivent être titulaires d'un doctorat.

Au moins 50% de Professeurs des Universités ou assimilés (attention, un MCF-HDR ou CR-HDR n'est pas assimilé à un Professeur)

Le directeur et éventuel co-directeur (validés par l'ED lors de la dernière année d'inscription) peuvent participer au jury mais ne prennent pas part à la décision.

Au moins 1 membre de chaque genre si jury de 4, 5 ou 6 membres.
Au moins 2 membres de chaque genre si jury de 7 ou 8 membres.

Le président du jury est Professeur des Universités ou assimilé (désigné le jour de la soutenance, ce ne peut pas être la direction de thèse).